

DÉCISION DU MAIRE

<p>Décision N°60-2023</p>	<p>CONTRATS - CONVENTIONS</p> <p>Biens communaux Terrain en herbe – Route de Bournigal</p> <ul style="list-style-type: none"> • Commodat à compter du 12 juin 2023 avec des résidents de l’allée Serge Danot à Clisson.
---	--

Le Maire,

VU l'article L.2122.22 du Code général des collectivités territoriales, notamment l'alinéa 5 qui permet au Maire, par délégation du Conseil municipal, de « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans »;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 09 juillet 2020, portant délégation du Conseil municipal au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales;

ATTENDU que la commune est propriétaire d'un terrain sis route de Bournigal, cadastré AI 841;

CONSIDÉRANT la demande faite par des résidents, domiciliés au 3, 4 et 6 allée Serge Danot à Clisson de pouvoir disposer d'un jardin d'agrément à proximité de leurs domiciles respectifs;

Prend la décision suivante :

- Article 1. **MET** à la disposition, à usage partagé, entre les résidents des 3, 4 et 6 rue Serge Danot, à savoir :
- Mélissa AMBLAS - 3, allée Serge Danot,
 - Bahrije/Fehmi MORINA - 4, allée Serge Danot,
 - Daniel GABORIT – 6 allée Serge Danot,
- Un terrain en herbe situé route de Bournigal, d'une surface de 701 m² (cadastré à la section AI 841);
- Article 2. **CONSENT** cette mise à disposition dans le cadre d'un commodat, **à compter du 12 juin 2023**, pour une durée d'un an et qui pourra être renouvelé 2 fois par tacite reconduction;
- Article 3. **PRECISE** que la mise à disposition est consentie à titre gracieux en contre-partie de l'entretien de la parcelle;
- Article 4. **DIT** que la présente décision sera transmise en Préfecture de Loire-Atlantique et publiée. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil municipal. Le pôle 'Services techniques', Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Clisson, le 12 juin 2023

Décision transmise en Préfecture le **14 JUIN 2023** Par délégation du Conseil municipal,
Et affichée le **14 JUIN 2023** **CERTIFIE CONFORME**

Xavier BONNET
Maire



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

CONTRATS - CONVENTIONS Biens communaux Terrain en herbe - Route de Bournigal Comodat à compter du 12 juin 2023 avec des résidents de l'allée Serge Danot à Clisson.

Date de transmission de l'acte 14/06/2023

Date de réception de l'accusé 14/06/2023

de réception :

Numéro de l'acte : DEC-60-2023 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 044-214400434-20230612-DEC-60-2023-CC

Date de décision : 12/06/2023

Acte transmis par : Karine DUMORTIER

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte :

3. Domaine et patrimoine

3.5. Autres actes de gestion du domaine public

3.5.3. autorisation d'occupation temporaire créatrice de droits réels (AOT) (autorisation de terrasse)